



TABLEAU DE BORD [NOVEMBRE 2016] 7^{ème} édition

1 RÉVÉLATION DES FAITS AUX FORCES DE L'ORDRE

4 plaintes par jour pour des faits de violences conjugales subies par les femmes

- Les services de police et de gendarmerie ont constaté et enregistré 1 494 faits de violences conjugales envers des femmes, soit en moyenne 4 plaintes déposées par jour. Malgré une diminution de 13,8% entre 2014 et 2015, le nombre de plaintes reste élevé.
- Conformément au protocole signé en 2014, le recours aux mains courantes et aux procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales doit rester l'exception, le principe du dépôt de plainte étant la règle. Il est à noter une diminution de 9,8% de ces procédures entre 2014 et 2015.
- 2 décès (hommes) ont été recensés au sein du couple, comme l'année précédente, ce qui représente 1,5% de l'ensemble des décès nationaux. La Réunion est l'un des territoires ultramarins les plus touchés.

2 PROTECTION ET SÉCURISATION DES VICTIMES

Plus de 2 affaires par jour enregistrées au tribunal

Une progression soutenue des demandes d'ordonnances de protection

L'aide aux victimes apportée par l'ARAJUFA a augmenté

Le téléphone grave danger : un dispositif de protection renforcé

- 847 affaires liées aux violences conjugales ont été enregistrées au tribunal, en majorité pour des violences à l'égard des femmes, soit une diminution de 4,8% par rapport à 2014.
- Depuis la mise en place de cette mesure en 2011, le nombre des demandes d'ordonnances de protection progresse chaque année ; par contre, le nombre de demandes accordées est moins élevé en 2015. Sur les 53 demandes enregistrées auprès des juges aux affaires familiales, 27 ont été accordées (65 enfants y étaient concernés). Les 26 autres requêtes ont été rejetées (70%), caduques (9%), radiées (4%) ou ont fait l'objet de désistements (17%). Les demandes rejetées, le furent principalement pour absence de danger : violences anciennes sans faits nouveaux.
- Les services de l'ARAJUFA ont accueilli 335 victimes de violences conjugales, principalement des femmes, contre 290 en 2014, soit une augmentation de 15,5%.
- Le dispositif TGD est destiné aux femmes victimes de violences conjugales ou de viols en grave danger de récurrence. Il est opérationnel à La Réunion depuis juillet 2015. 23 signalements ont été reçus en 6 mois par le réseau VIF et l'ARAJUFA. Sur les 15 transmis aux tribunaux de grande instance de Saint-Denis et de Saint-Pierre, 4 ont fait l'objet d'attribution d'un téléphone (2 dans le Nord et 2 dans le Sud).

3 ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES

Les assistantes sociales placées auprès des services de police et de gendarmerie sont de plus en plus sollicitées

- **EN COMMISSARIATS DE POLICE ET GENDARMERIES** – 2 152 personnes ont été accueillies par les 4 assistantes sociales en commissariats de police ou gendarmeries, principalement dans le cadre de conflits intrafamiliaux ou conjugaux, soit une augmentation de 14,7% par rapport à 2014. La nouvelle base statistique nationale, propre aux intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries et mise en place en 2015, permettra une analyse plus fine et harmonisée des données transmises pour les prochaines années.
- **PAR LES ACCUEILS DE JOUR** – Parmi les femmes reçues quotidiennement par les 2 accueils de jour pour un motif de violences conjugales, 378 ont bénéficié en 2015 d'un suivi régulier sur plusieurs mois. L'augmentation est beaucoup plus marquante dans le Sud.

Un réseau associatif de mieux en mieux identifié et de plus en plus mobilisé

- **PAR LES LIEUX D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (LEAO) ET LES AUTRES ASSOCIATIONS** – 6 LEAO assurent des permanences d'information, d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences. D'autres associations d'aide aux victimes leur apportent également une écoute et une orientation. En 2015, 1 138 femmes y ont trouvé plusieurs soutiens et accompagnements d'ordre administratif, juridique, psychologique et social. C'est deux fois plus qu'en 2014.

4 ACCUEIL EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Une offre d'accueil qui s'étend et se diversifie

Le principe de mise à l'abri des femmes en danger se confirme, malgré la diminution du nombre de femmes hébergées

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) gère les appels au 115. Il y reçoit de nombreuses demandes d'hébergement pour des femmes victimes de violences conjugales, en urgence et en insertion.

- **HÉBERGEMENT D'URGENCE** – En 2015, trois types de structures accueillent en urgence les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants : les centres d'hébergement et d'accueil d'urgence (CHAU), les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaire (SAUT) et la maison d'accueil temporaire (MAT), ces deux dernières leur étant exclusivement dédiées.
 - Les 4 CHAU (1 dans chaque arrondissement), disposent au total de 123 places, dont 49 réservées en priorité aux femmes victimes de violences conjugales. En 2015, 202 femmes et 322 enfants y ont été accueillis, soit 524 personnes.
 - La MAT, ouverte dans l'Ouest depuis avril 2014, a une capacité de 6 places, exclusivement dédiées aux femmes victimes de violences conjugales en grand danger. En 2015, elle a accueilli 13 femmes et 30 enfants. Ces 43 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement par le Réseau VIF, avec une réponse coordonnée visant tous les membres de la famille, l'auteur et les victimes, en assurant des liens sur le plan judiciaire ou des soins avec les partenaires concernés.
 - Les 2 nouvelles structures d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaire (SAUT) ouvertes depuis juillet 2015 et disposant chacune de 8 places ont accueilli 48 femmes et 138 enfants en 6 mois, soit 186 personnes.Au total en 2015, les 145 places en hébergement d'urgence ont permis une mise à l'abri immédiate de 263 femmes et 490 enfants, soit 753 personnes.

- **HÉBERGEMENT D'INSERTION** – Les 4 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent aussi les femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants. 72 places, au total, sont exclusivement dédiées aux femmes dans ceux du Nord et du Sud. Les 2 autres disposent d'une capacité de 100 places, dont la moitié est occupée par des femmes. 139 demandes d'hébergement d'insertion pour des faits de violences conjugales ont été enregistrées en 2015 :
 - 98 (soit 70%) ont fait l'objet d'une décision favorable.
 - Et finalement 35 d'entre elles ont pu être satisfaites (près de 36%).

5 ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

Des soutiens spécifiques chaque année

- En 2015, 136 auteurs de violences conjugales ont bénéficié d'un accompagnement comportemental et psychologique par 3 structures : le réseau VIF, l'association familiale de prévention, développement et santé (AFPDS) et l'association aide et protection de l'enfance et de la jeunesse (AAPEJ, ex AREL). Mais cette dernière a cessé son action d'accompagnement des auteurs en septembre 2015. En complément, le stage de responsabilisation mis en œuvre par le réseau VIF et le service pénitentiaire d'insertion probation (SPIP) et reconduit en 2015 a concerné 9 auteurs de violences conjugales détenus au centre pénitentiaire de Domenjod. Au total, 145 auteurs ont ainsi été accompagnés, contre 168 en 2014, soit une baisse de 13,7% en partie liée à l'arrêt de l'action de l'AAPEJ.

Ce document est téléchargeable sur notre site internet, www.orviff.re.

Sources des données : réseau des acteurs associatifs, SIAO, DJSCS, DDSP, Conseil départemental, Gendarmerie, TGI de St-Denis et St-Pierre.